

FRANÇAIS

Durée : 4 heures

Rappel : L'usage d'une calculatrice est interdit pour cette épreuve.

Si, au cours de l'épreuve, un candidat repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il le signale sur sa copie et poursuit sa composition en expliquant les raisons des initiatives qu'il a été amené à prendre.

1°) **Résumez le texte** de Geoffroy de Lagasnerie en 300 mots avec une tolérance de plus ou moins 10 %.

Vous indiquerez, à la fin de votre résumé, le nombre de mots utilisés.

2°) **Essai** : Vous direz quelles réflexions vous inspirent ces propos de Geoffroy de Lagasnerie :

« [...] nous assistons, dans les démocraties contemporaines, à un processus de fragilisation, voire d'abolition, de la protection de l'espace individuel. »

Prendre pour objet d'étude les actions de Snowden, d'Assange et de Manning (et les mobilisations qui s'organisent autour d'eux), c'est se retrouver face à une scène théorique et politique bien constituée. Les noms de ces trois personnages sont en effet associés à une bataille qui se déroule depuis plusieurs années à l'échelle internationale : celle de la défense des libertés civiles et des principes de l'État de droit contre les tendances des gouvernements à en démanteler la structure à l'ère de la guerre contre le terrorisme. Comprendre ce qui se passe aujourd'hui, appréhender les interprétations qui en sont proposées, nécessite d'abord de prendre la mesure des enjeux que Snowden, Assange et Manning ont imposés – et dont il me semble que l'on n'a que rarement saisi la portée et la radicalité : le problème de la surveillance, de la vie privée et de sa protection, d'une part, et celui des secrets d'État et de la logique de l'État dans son rapport à l'exigence démocratique, d'autre part. Car il s'agira pour moi, ensuite, de décaler notre regard pour proposer de penser autrement ce qui est en jeu dans cet espace de luttes.

Les révélations d'Edward Snowden ont propulsé au centre de la scène le thème de la vie privée et, plus généralement, le problème des rapports entre État, droits et libertés individuelles. À partir de juin 2013, Snowden rend en effet publiques les activités de l'Agence nationale de sécurité américaine et d'autres branches des services de renseignement. Les documents présentent la façon dont les États-Unis, dans le contexte de la guerre contre le terrorisme, ont mis en place un système de recueil de données en masse qui s'applique à l'ensemble des citoyens américains et se déploie en violation des protections constitutionnelles. Ils révèlent aussi que les États-Unis interceptent, par exemple, les communications de diplomates ou de dirigeants étrangers, y compris parmi leurs alliés.

Les fuites d'Edward Snowden ont suscité une profonde inquiétude. Elles mettent en évidence le fait que nous assistons, dans les démocraties contemporaines, à un processus de fragilisation, voire d'abolition, de la protection de l'espace individuel. Progressivement, l'État instaure des systèmes de surveillance et des mécanismes de collecte de données qui fonctionnent à l'échelle internationale et concernent non plus seulement les individus soupçonnés d'être engagés dans des entreprises criminelles ou terroristes, mais *tout le monde*. Sur la planète, chacun se trouve placé sous l'œil du pouvoir, et ses mails, ses appels, ses échanges sur les réseaux sociaux pourraient être, ou seraient d'ores et déjà, archivés, collectés, examinés par les services de renseignement, la police, etc.

Les informations publiées grâce à Snowden montrent comment, petit à petit, nous assistons à une mise en question de certaines des conquêtes du libéralisme politique du XIX^e siècle. L'une des grandeurs du libéralisme est en effet d'être parvenu à inventer un État qui se limite lui-même, qui dispose d'une capacité à s'auto-contraindre au nom de l'institution d'un certain nombre de droits : les notions de « vie privée », de « domicile », d'« intimité » constituent autant de dispositifs juridiques et théoriques qui ont eu pour fonction d'assurer la construction de sphères de la vie sociale dont l'État est exclu, dont il s'exclut lui-même – ou, plus exactement, de sphères à l'intérieur desquelles l'État ne peut entrer que dans des conditions limitées et strictement encadrées juridiquement.

Mais, de nos jours, émerge une nouvelle rationalité politique caractérisée notamment par le fait que l'État n'accepte plus ces contraintes. Il étend sa sphère d'intervention et démantèle les systèmes et les garanties qui faisaient jusqu'alors obstacle à sa logique intrusive. Les menaces terroristes qui planent sur les populations sont invoquées pour justifier un droit de regard et d'intervention continu sur les activités des individus. Les États, et notamment les États-Unis, considèrent que tout leur appartient, que rien ne saurait leur être étranger. C'est à cette situation que Glenn Greenwald, le journaliste du *Guardian* qui a publié les documents d'Edward Snowden sur les activités de la NSA¹, fait référence avec le titre de son livre : *Nulle part où se cacher*. Les techniques de surveillance

¹ La NSA (National Security Agency) est un organisme gouvernemental du Département de la Défense des États-Unis, responsable du renseignement et de la sécurité des systèmes d'information et de traitement des données du gouvernement américain.

qui se développent à l'heure d'Internet aboutiraient à ce qu'il n'y aurait plus de hors-État et que la notion de « vie privée » serait en train de devenir datée, de se déliter.

Edward Snowden pose ce constat dans une lettre qu'il adresse à des journalistes pour s'efforcer d'expliquer sa démarche : « Ma seule et unique motivation est d'informer le public de ce qui se fait en son nom, et contre lui. Le gouvernement américain, dans le cadre d'une conspiration avec les États qui lui sont inféodés, et surtout les Five Eyes – le Royaume-Uni, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande –, a imposé au monde un système de secret, une surveillance omniprésente *contre laquelle il n'y a aucun refuge*. Ces États soustraient leurs systèmes de surveillance intérieure au contrôle de leurs citoyens en recourant à la classification et aux mensonges, et se protègent du scandale dans l'éventualité de fuites en limitant drastiquement les protections qu'ils choisissent d'accorder à leurs administrés². »

En voulant alerter le public sur le fait que nous vivons dans un monde au sein duquel se met en place une surveillance de masse « omniprésente » et « omnisciente »³, Snowden est ainsi intervenu dans le but de réactualiser une question politique classique : celle de la capacité dont disposent les citoyens de créer des espaces qui échappent à l'État, à son contrôle et à son regard. En somme, comment redonner du sens à la notion de « vie privée » ? Comment, à l'ère d'Internet, réimposer des limites à l'État ? Comment repenser les dispositifs de protection des libertés individuelles ? Comment résister à la tendance hégémonique des États et au droit qu'ils s'arrogent de connaître la vie des individus, de pénétrer dans leur intimité sans raison légitime ?

L'un des objectifs des groupes qui s'inscrivent dans cet espace de luttes, notamment WikiLeaks, l'association dont Julian Assange est le porte-parole, mais aussi, par exemple, les Anonymous, est d'informer les citoyens sur les techniques de cryptage afin de développer les capacités de chacune et de chacun à brouiller ses communications et son identité sur Internet, et ainsi d'échapper à la surveillance. Il s'agit de démocratiser l'accès à la technologie pour que les individus puissent reconstituer par eux-mêmes une sphère autonome à laquelle l'État ne pourrait avoir accès : puisque le droit ne fait plus rempart à l'intervention de l'État, c'est aux citoyens d'utiliser les moyens techniques existants pour y parvenir.

Ce qui est intéressant ici, c'est que la critique de l'usage des technologies par les États et les services de renseignement ne débouche pas sur une critique d'Internet, mais, au contraire, sur une utilisation plus radicale de ses potentialités. La volonté de reconstituer, contre l'intrusion de l'État, une sphère « intime », une sphère de « vie privée », ne conduit pas à un discours antitechnologique ; elle n'engendre pas la tentation réactionnaire de revenir en arrière, de se retirer du monde technologique ; au contraire, elle donne naissance à un discours et à une pratique qui appellent à encore plus de technologie, plus de maîtrise technique. (Je montrerai plus loin en quoi cette problématique de l'anonymat constitue un lieu d'invention politique très important.)

La défense des libertés civiles ne se limite pas aux questions de la vie privée et de la capacité à créer des sphères dont le regard de l'État serait exclu. Les luttes de Snowden, Assange et Manning se déroulent parallèlement sur un autre front : celui des relations, et, au fond, de l'éventuelle contradiction, entre la logique de l'État et l'exigence démocratique. Ici, Snowden n'est pas le personnage central. Ce sont les révélations de Chelsea Manning et l'action de Julian Assange à travers WikiLeaks qui occupent une place essentielle.

Les démarches d'Assange, de Manning et de WikiLeaks engagent en effet une confrontation avec une notion finalement assez rarement mise en question, celle de « secrets d'État ». L'enjeu consiste à imposer la perception

² Cité par Glenn Greenwald, *Nulle part où se cacher*, Paris, JC Lattès, 2014, p. 43-44.

³ Ce sont des expressions de Snowden. Cf. Antoine Lefébure, *L'Affaire Snowden*, Paris, La Découverte, 2014, p. 30.

selon laquelle est problématique l'existence, au sein des États, d'une sphère secrète. Manning et Assange ont posé la question de ce que l'on pourrait appeler la case noire des États. Ils ont refusé d'accepter comme évidente l'idée qu'il serait légitime que tout ne soit pas transparent dans un État, c'est-à-dire qu'existe une sphère dissimulée à l'intérieur de laquelle circulent des informations, où sont prises des décisions, sans que les citoyens en aient jamais connaissance. C'est notamment, on le voit, la question de la diplomatie, des services secrets, de la stratégie militaire ou industrielle, de la guerre, qui se trouve ici directement posée.

L'importance (et la grandeur) de WikiLeaks s'enracine dans la radicalité de sa ligne politique et théorique, dans sa manière d'aborder le problème des rapports entre secret, droit de savoir et transparence démocratique. L'analyse de Julian Assange repose d'abord sur l'idée selon laquelle la catégorie de « secret », et donc le droit que s'arrogent les États de retirer des informations de la circulation publique, constituent un dispositif qui permet de dissimuler des actions criminelles commises par les services de l'État, ou des actes illégaux commis par des acteurs privés dont l'État a connaissance, mais dont il estime préférable qu'ils ne soient pas divulgués et portés à la connaissance de tous. Faire « fuiter » ces informations représente une exigence démocratique dans un État de droit qui invoque le principe d'égalité devant la justice. Julian Assange déclare ainsi dans un entretien : « Vous devez désormais vous représenter l'État comme une sorte de boîte où des informations entrent et d'autres sortent. À l'intérieur de la boîte, certaines informations sont soigneusement cachées ; il est probable que celles-ci concernent des abus de pouvoir, des injustices, des affaires de corruption. Aussi, si les citoyens veulent exercer un contrôle démocratique sur leurs États, il faut qu'ils sachent ce qu'il y a dans la boîte. En d'autres termes, en démocratie, la boîte de l'État devrait être quasi transparente⁴. »

L'analyse d'Assange est importante et novatrice, parce qu'elle ne se limite pas à une réflexion sur les illégalismes d'État et la nécessité de révéler les défaillances cachées de l'administration. Elle est plus radicale – et, en ce sens, plus belle –, puisqu'elle porte sur *l'idée même de secret d'État*.

Il existe en effet une tendance spontanée des États, et même des États démocratiques, à organiser, en leur sein, une sphère non démocratique, non publique, non contrôlée ni contrôlable. Les hommes d'État, et souvent aussi les citoyens, sont convaincus de la nécessité de ce dispositif, du caractère impératif de l'existence de sphères d'action, de négociation, de décision, au sein desquelles règnent le secret et un principe de non-publicité : la raison d'État, la diplomatie, les marchandages, nécessiteraient la discrétion ; les décisions d'intervention des services secrets ou les stratégies militaires ne sauraient elles non plus, par essence, être exposées au public ; etc.

C'est cette croyance, très fortement ancrée dans les habitus des hommes et des femmes de l'appareil d'État, que Julian Assange entend déconstruire, et c'est cette sphère non démocratique des États démocratiques qu'il travaille, très activement, à démanteler. Son action engage dès lors une redéfinition de la notion d'État, de la conception des rapports entre les citoyens et l'administration, ainsi que du mode de fonctionnement des relations internationales et des rapports entre États.

L'Art de la révolte, Geoffroy de Lagasnerie, éd. Fayard, Coll. « Histoire de la pensée », 2015.

⁴ Julian Assange, « Internet est devenu le système nerveux de nos sociétés », *Philosophie Magazine*, juin 2013.